

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV, qui comprennent le bilan au 31 mars 2019 faisant ressortir un total de 3 445 350 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître une perte de 21 606 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 3 424 706 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les liquidités et quasi-liquidités représentent 31,42% de l'actif au 31 mars 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 26 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		2 118 192	5 813 259	2 445 620
Obligations et valeurs assimilées		77 251	90 132	93 330
Titres OPCVM		167 443	149 505	196 921
	3.1	2 362 886	6 052 896	2 735 871
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires		-	494 573	499 693
Disponibilités	3.2	1 082 464	1 094 957	815 803
		1 082 464	1 589 530	1 315 496
Créances d'exploitations		-	-	300
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		3 445 350	7 642 426	4 051 667
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.3	13 346	26 620	17 271
Autres créditeurs divers	3.4	7 298	8 272	4 825
TOTAL PASSIF		20 644	34 892	22 096
Capital	3.5	3 385 894	7 532 365	3 976 330
Sommes distribuables	3.6	38 812	75 169	53 241
Sommes distribuables des exercices antérieurs		45 583	94 645	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		<6 771>	<19 476>	53 241
ACTIF NET		3 424 706	7 607 534	4 029 571
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 445 350	7 642 426	4 051 667

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2019 AU 31 MARS 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 047	1 211	175 074
Dividendes	4.1	-	-	170 435
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 047	1 211	4 639
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	9 694	11 666	49 333
<i>Total des revenus des placements</i>		10 741	12 877	224 407
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<13 346>	<26 620>	<96 666>
<i>Revenu net des placements</i>		<2 605>	<13 743>	127 741
Autres produits		-	-	-
Autres charges	4.5	<4 494>	<5 843>	<27 309>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<7 099>	<19 586>	100 432
Régularisation du résultat d'exploitation		328	110	<47 191>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		<6 771>	<19 476>	53 241
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<328>	<110>	47 191
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<23 160>	388 795	77 323
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		12 158	105 727	386 744
Frais de négociation de titres		<3 505>	<4 021>	<18 527>
<i>Résultat net de la période</i>		<21 606>	470 915	545 972

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2019 AU 31 MARS 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<21 606>	470 915	545 972
Résultat d'exploitation	<7 099>	<19 586>	100 432
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<23 160>	388 795	77 323
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 158	105 727	386 744
Frais de négociation de titres	<3 505>	<4 021>	<18 527>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-	<91 459>
<u>Transactions sur le capital</u>	<583 259>	<68 671>	<3 630 232>
Souscriptions	-	-	-
Capital	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
Rachats	<583 259>	<68 671>	<3 630 232>
Capital	<571 921>	<65 099>	<3 359 587>
Régularisation des sommes non distribuables	<4 008>	<2 807>	<219 393>
Régularisation des sommes distribuables	<7 330>	<765>	<51 252>
<u>Variation de l'actif net</u>	<604 865>	402 244	<3 175 719>
<u>Actif net</u>			
En début de la période	4 029 571	7 205 290	7 205 290
En fin de la période	3 424 706	7 607 534	4 029 571
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de la période	1 613	3 058	3 058
En fin de la période	1 381	3 030	1 613
<u>Valeur liquidative</u>	2 479,874	2 510,737	2 498,184
<u>Taux de rendement annualisé</u>	-2,97%	26,60%	7,35%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2019**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 mars 2019.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2019 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ADWYA	9 575	51 742	44 237	1,28%
AMEN BANK	1 939	49 932	48 073	1,40%
ASTREE	738	14 028	28 126	0,82%
ATTIJARI BANK	4 389	182 291	150 438	4,37%
BIAT	751	78 016	87 189	2,53%
ESSOUKNA	24 959	121 106	54 037	1,57%
I.C.F.	920	71 955	198 099	5,75%
MAGASIN GENERAL	2 289	62 585	81 237	2,36%
MIP	77 229	124 047	27 031	0,78%
ONE TECH HOLDING	13 600	149 715	205 810	5,97%
SAM	48 190	123 678	205 676	5,97%
SFBT	6 869	128 642	158 791	4,61%
SOPAT	54 589	65 427	95 695	2,78%
SOTETEL	1 500	10 450	10 416	0,30%
SOTUVER	14 505	140 154	133 824	3,88%
TELNET HOLDING	25 446	127 166	304 233	8,83%
TUNINVEST-SICAR	7 798	68 809	42 889	1,24%
TUNISAIR	68 500	41 410	50 759	1,47%
UIB	5 375	127 364	118 267	3,43%
UNIMED	7 421	73 500	73 365	2,13%
Total actions et droits rattachés		1 812 017	2 118 192	61,48%

B- Obligations et valeurs assimilées

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
STB 2008/2	2 000	76 838	77 251	2,24%
Total obligations et valeurs assimilées		76 838	77 251	2,24%

C- Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
FCP SMART EQUITY 2	158	156 854	167 443	4,86%
Total titres OPCVM		156 854	167 443	4,86%

3.2 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Amen Bank Pasteur	1 069 491	1 100 093	816 267
Achats de titres à régler	-	<33 812>	<65 672>
Vente titres à encaisser	9 767	23 516	62 073
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	4 007	6 450	3 919
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<801>	<1 290>	<784>
	<u>1 082 464</u>	<u>1 094 957</u>	<u>815 803</u>

3.3 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2019 se détaille comme suit:

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du distributeur exclusif à payer	8 315	17 607	9 990
Rémunération du gestionnaire à payer	3 564	7 546	4 282
Rémunération du dépositaire à payer	1 467	1 467	2 999
	<u>13 346</u>	<u>26 620</u>	<u>17 271</u>

3.4 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2019 se détaille comme suit:

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	5 813	7 224	3 921
TCL à payer	969	181	563
Redevances CMF à Payer	291	644	341
Autres (retenue à la source à payer)	225	223	-
	<u>7 298</u>	<u>8 272</u>	<u>4 825</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2019

Montant	3 976 330
Nombre de titres	1 613
Nombre d'actionnaires	54

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	<571 921>
Nombre de titres	232
Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<3 505>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<23 160>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	12 158
Régularisations des sommes non distribuables	<4 008>

Capital au 31 mars 2019

Montant	3 385 894
Nombre de titres	1 381
Nombre d'actionnaires	48

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2019 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Résultat d'exploitation	<7 099>	<19 586>	100 432
Régularisation du résultat d'exploitation	328	110	<47 191>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	45 583	94 645	-
	<u>38 812</u>	<u>75 169</u>	<u>53 241</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2019 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2019 au 31/03/2019</u>	<u>Période du 01/01/2018 au 31/03/2018</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2018</u>
Dividendes	-	-	170 435
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>170 435</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2019 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2019 au 31/03/2019</u>	<u>Période du 01/01/2018 au 31/03/2018</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2018</u>
Intérêts sur obligations et valeurs assimilés	1 047	1 211	4 639
	<u>1 047</u>	<u>1 211</u>	<u>4 639</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2019 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2019 au 31/03/2019</u>	<u>Période du 01/01/2018 au 31/03/2018</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2018</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	6 456	6 592	32 222
Intérêts sur dépôt à vue	3 238	5 074	17 111
	<u>9 694</u>	<u>11 666</u>	<u>49 333</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2019 au 31/03/2019</u>	<u>Période du 01/01/2018 au 31/03/2018</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	3 564	7 546	27 215
Rémunération du distributeur	8 315	17 607	63 501
Rémunération du dépositaire	1 467	1 467	5 950
	<u>13 346</u>	<u>26 620</u>	<u>96 666</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2019 au 31/03/2019</u>	<u>Période du 01/01/2018 au 31/03/2018</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2018</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 893	2 208	8 417
TCL	1 618	1 725	11 908
Redevances CMF	908	1 835	6 653
Autres Retenues	75	75	331
	<u>4 494</u>	<u>5 843</u>	<u>27 309</u>

5 - REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE:

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.